VILLE D'YVERDON-LES-BAINS **MUNICIPALITE**

JM

Préavis n° 27 9 septembre 2004

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 388'000.- pour les études pluridisciplinaires nécessaires à la réalisation de l'avenue des Trois-Lacs.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Rappels

Le plan partiel d'affectation fixant les limites des constructions du projet d'avenue des Trois-Lacs (anciennement « Collectrice sud ») a été mis à l'enquête publique du 17 novembre au 21 décembre 1995. Ce plan était accompagné d'un rapport d'impact sur l'environnement et d'un rapport de conformité selon l'article 26 OAT.

Cette enquête a soulevé diverses oppositions, qui ont amorcé une procédure longue de huit ans qui ne s'est terminée qu'avec l'arrêt du Tribunal fédéral d'avril 2003. En effet, suite à la décision du Département des infrastructures de décembre 1998, déclarant irrecevable le recours déposé par les opposants, ceux-ci ont recouru auprès du Tribunal administratif qui rejeta les recours et confirma la décision du Département. Les opposants recoururent alors auprès du Tribunal fédéral contre l'arrêt du Tribunal administratif : ils ont été déboutés par la cour fédérale par arrêt du 24 avril 2003.

Au début de l'année 1999, un premier tronçon de l'avenue des Trois-Lacs – d'une longueur de quelque 250 mètres, raccordant le Parc scientifique et technologique (PST) à la jonction autoroutière Sud – a été mis à l'enquête publique. Suite à l'adoption du projet par le Conseil communal, les opposants ont à nouveau recouru auprès du Département des infrastructures qui les a

déboutés (juin 2000). Une transaction entre la Municipalité et les opposants a pu être signée, permettant la réalisation partielle de ce premier tronçon.

Une nouvelle mise à l'enquête a eu lieu en 2000, portant sur la réalisation d'un deuxième tronçon, entre le PST et le giratoire des Moulins et comprenant également l'aménagement de la rue de Graveline. Ce projet était accompagné d'un rapport d'impact sur l'environnement. Il a lui aussi suscité une soixantaine d'oppositions.

Le projet a été mis en veille dans l'attente des arrêts du Tribunal administratif et du Tribunal fédéral.

<u>Poursuite des travaux dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire.</u>

Dans sa séance du 22 janvier 2004, la Municipalité a décidé d'élaborer une approche globale portant sur l'ensemble du tracé à aménager. Cette approche, devant aboutir à la mise à l'enquête publique d'un projet routier, comprend des études pluridisciplinaires portant sur :

- la circulation ;
- les impacts sur l'environnement ;
- l'intégration urbaine et paysagère du projet ;
- les données altimétriques et les emprises ;
- le projet définitif pour la mise à l'enquête.

Les objectifs assignés à l'avenue des Trois-Lacs, son rôle dans le cadre du développement de la Ville

L'avenue des Trois-Lacs doit restructurer le réseau routier préconisé par le Plan directeur communal (volet « plan directeur des déplacements ») : elle en est l'ossature fondamentale, dans le sens où elle permet la mise en place d'une structure en « dents de peigne » donnant accès au centre-ville.

L'avenue des Trois-Lacs doit assurer les fonctions suivantes :

- ouvrir le développement futur de la ville en direction du sud de son territoire et garantir la desserte des projets d'urbanisme qui y sont prévus ;
- délester le centre-ville d'une partie du trafic automobile, et réduire les nuisances que la circulation y génère, notamment sur le plan du bruit et de la pollution de l'air, en répartissant harmonieusement les courants de trafic;

• assurer une accessibilité optimale aux parkings situés à proximité immédiate du centre-ville, grâce à une irrigation en peigne.

Les études et expertises précédentes – en tous cas celles qui acceptent comme postulat la nécessité de poursuivre un développement harmonieux et durable de la Ville – reconnaissent que l'état actuel du réseau routier n'est plus viable et que le concept directeur des circulations basé sur la réalisation de l'avenue des Trois-Lacs permettra de :

- maîtriser les nuisances au centre-ville et dans les quartiers environnants :
- accroître la qualité de vie des habitants et l'attractivité touristique et commerciale d'Yverdon-les-Bains;
- développer de nouveaux quartiers d'habitation et d'activités contribuant à l'essor, au dynamisme et à « l'image de marque » de la Ville, autant de facteurs susceptibles d'attirer de nouvelles entreprises et des investissements, séduits par la qualité des raccordements d'Yverdon-les-Bains au réseau des grandes villes et des régions de Suisse occidentale.

Le système démocratique garantit le rôle des habitants dans les procédures décisionnelles (représentation au Conseil communal et à l'exécutif, différentes commissions, recours). La participation aux réflexions peut encore être renforcée avec une bonne information, une écoute, des procédures de concertation, en résumé un « travailler ensemble » sur les grands projets, dont l'avenue des Trois-Lacs est un exemple.

La Municipalité en est profondément consciente : les récents entretiens avec les opposants à l'avenue des Trois-Lacs laissent entrevoir la possibilité d'aboutir à des solutions de tracé et d'aménagement auxquelles toutes les parties pourraient adhérer.

L'étude pluridisciplinaire constitue une opportunité d'entreprendre la planification de l'avenue des Trois-Lacs dans le cadre d'une démarche globale, ouverte, concertée, basée sur la bonne foi de toutes les parties, avec un maximum d'assurances pour une mise en œuvre rapide et sereine du projet et de ses mesures d'accompagnement.

<u>L'évaluation des variantes possibles de tracés et la justification du tracé retenu</u>

La démonstration de l'opportunité de l'avenue des Trois-Lacs doit porter sur son principe et sur la façon concrète de le traduire sur le terrain, c'est-à-dire son tracé réel.

Cette approche, par l'étude de variantes, est la plus judicieuse pour mettre en évidence les avantages et les inconvénients, pour suggérer les améliorations possibles, pour justifier en définitive la solution optimale pour atteindre les objectifs admis.

L'examen de variantes soulève souvent des réticences par la crainte de voir les délais d'étude considérablement allongés, et les coûts des études notablement accrus. Ces réticences sont infondées si la méthode de travail est adéquate, adaptée aux besoins, répondant aux attentes et questions des participants. Il n'est pas nécessaire de mener une étude très approfondie et techniquement sophistiquée, longue et coûteuse : elle doit par contre porter sur les différents concepts imaginables – même ceux qui, à priori pour les techniciens et experts, ne sont vraiment pas viables – et se baser sur une démarche d'évaluation comparative basée sur des critères essentiels et reconnus par toutes les parties.

Dans le cas présent, les 3 concepts qu'il convient d'examiner sont les suivants :

statu quo :

Quel avenir pour Yverdon-les-Bains si le réseau routier reste figé dans sa structure actuelle? Quelles marges de manœuvre, quelle capacité de développement?

Avenue des Trois-Lacs :

Dans le cadre d'un développement durable : tracé actuellement retenu, avec sous-variante dans le secteur du quartier du Couchant ; définition d'un plan d'action pour les mesures d'accompagnement sur l'ensemble du réseau routier communal ; examen de l'utilité de l'avenue des Trois-Lacs pour le développement des transports publics et des diverses formes de mobilité douce ;

• Tracé de l'avenue des Trois-Lacs plus proche du tracé de l'autoroute ; (variante des opposants).

En revanche, d'autres variantes envisageables en théorie ne seront pas réétudiées, puisque leur inanité a déjà été démontrée dans les procédures judiciaires précitées et écartées par les autorités de recours :

statu quo + :

Pas d'avenue des Trois-Lacs, mais meilleur usage de l'autoroute (sans jonctions complémentaires), nouvelle liaison entre le Pont des Cygnes et l'avenue de Grandson, concept « arêtes de poisson » (à partir de la « petite ceinture » actuelle), forte modération du trafic, valorisation de la mobilité douce et des transports publics ;

• utilisation de l'autoroute de contournement elle-même comme « Collectrice-Sud », nonobstant le fait qu'il ne s'agit pas en réalité d'une collectrice, mais d'une route d'irrigation des nouveaux guartiers.

<u>La coordination entre la réalisation de l'avenue des Trois-Lacs et la réalisation des plans de guartier</u>

Plusieurs plans de quartier sont tributaires de la réalisation de l'avenue des Trois-Lacs. Il est indispensable de coordonner la mise en œuvre de ces périmètres de développement avec une construction par étapes de la route projetée. L'étude de circulation, et l'étude d'impact sur l'environnement, parties intégrantes de l'étude pluridisciplinaire, seront à même de définir ces étapes de réalisation.

La mise à jour des données de base

Les études précédentes – études de trafic et rapports d'impact sur l'environnement – se sont basées sur une vaste enquête de circulation menée en 1989, permettant de connaître les flux de trafic en transit, à destination de la ville ou ayant leur origine dans la ville. Cette connaissance est indispensable à la simulation des nouveaux trafics découlant d'une modification essentielle, comme la réalisation de l'avenue des Trois-Lacs.

Une des principales critiques relevées dans les procédures de ces dernières années fait référence à l'actualité de ces données de trafic : quinze ans plus tard, soit en 2004, les flux en transit et les flux d'échange (trafic origine-destination) sont-ils encore identiques à ce qu'ils étaient alors ?

Certes, des comptages automatiques en section ont été entre-temps réalisés, mais ces recensements ne permettent pas de connaître les itinéraires des véhicules à travers la ville ; ils donnent uniquement la charge de trafic à tel ou tel endroit du réseau routier.

Enfin, la campagne de comptages automatiques la plus récente a été conduite entre décembre 2000 et mars 2001, soit avant l'ouverture de l'autoroute A1 entre Yverdon-les-Bains et Payerne.

Les études d'impact précédentes se sont ainsi référées à des pronostics de trafic basés sur l'enquête de 1989. Il importe donc, compte tenu du temps écoulé et des modifications intervenues sur le réseau routier et autoroutier, de mettre à jour les données de base liées au trafic motorisé.

Enfin, il importe de réévaluer le trafic généré par les habitants et les postes de travail, notamment ceux des plans de quartier projetés, afin que les chiffres ne puissent faire ultérieurement l'objet d'aucune contestation justifiée.

La Municipalité a ainsi décidé d'entreprendre en juin 2004 les campagnes de recensement nécessaires (enquête origine-destination et comptages automatiques en section), les mois de juillet et d'août n'étant pas représentatifs pour la réalisation de comptages. Les frais de fr. 35'000.- ont été portés sur un compte d'attente.

Le plan de mise en œuvre des mesures d'accompagnement

Dans toutes les études précédentes, les mesures d'accompagnement portant sur la réorganisation et la gestion du trafic dans le centre-ville (soit entre l'avenue des Trois-Lacs et les rives du lac) n'ont jamais été définies avec le même niveau de détail ou le même caractère opérationnel que l'avenue des Trois-Lacs.

Or, ces mesures d'accompagnement – guidage du trafic d'accès au centre, régulation des carrefours, adaptations de la voirie, mesures en faveur des piétons et des deux-roues, valorisation des espaces publics, réorganisation des transports publics – devront, par définition, accompagner la mise en œuvre progressive de l'avenue des Trois-Lacs. Afin que l'ensemble du projet soit crédible, il importe donc d'approfondir la nature et les modalités de ces mesures d'accompagnement et d'en établir un plan de mise en œuvre par étapes, lié lui-même à la réalisation par étapes de l'avenue des Trois-Lacs.

<u>Appel d'offres publiques – mandats d'ingénieurs</u>

Pour préparer le présent préavis au Conseil Communal, la Municipalité a invité 17 bureaux d'ingénieurs à déposer une offre pour les études d'ingénieurs précitées.

14 bureaux d'ingénieurs ont répondu à l'invitation de la Municipalité en déposant une offre détaillée.

Propositions

Sur la base des offres rentrées, le devis suivant peut être articulé pour les études requises :

Arrondi à	388'000
Total général	388'300
 Divers et imprévus 	16'400
 Option photogrammétrique 	13'500
 Etude - Rue de Graveline et Rue du Valentin 	15'000
 Conventions avec les propriétaires 	9'000
 Frais d'héliographie, tirage 	9'500
 Etude d'intégration paysagère 	27'300
 Etude sur l'environnement 	64'000
 Géomètres 	30′100
 Etude de circulation 	120′500
 Projet de route, génie civil 	63′000

Le quart du tracé de la 2^{ème} étape de l'avenue des Trois-Lacs se situe sur le territoire de la Commune de Montagny. Une participation financière de celle-ci au projet paraît logique. Elle reste à négocier.

Cette participation financière se justifie dans la mesure où le triangle de territoire de Montagny à l'Est de l'avenue des Trois-Lacs et au Sud de la rue Edouard Verdan pourrait être affecté en terrains constructibles.

Une négociation avec les propriétaires fonciers riverains devra aussi être entreprise dès que le tracé définitif aura été adopté. Cette négociation devra être aboutie avant la mise à l'enquête publique du projet.

Longueur des tronçons

1ère étape : du giratoire des Découvertes au

giratoire des Moulins environ 1'140 mètres

Pénétrante : Rue de Graveline - Rue du

Valentin environ 620 mètres

2^{ème} étape : du giratoire des Moulins au

giratoire Edouard-Verdan, (selon

tracé photo-montage) <u>environ 2'180 mètres</u>

<u>Total</u>: aménagements routiers environ 3'940 mètres

Coût estimatif des tronçons

 $1^{\text{\`e}re}$ étape Fr. 17'000'000.— Rue de Graveline - Rue du Valentin Fr. 1'700'000.— $2^{\text{\`e}me}$ étape Fr. 9'300'000.— Total environ Fr. 28'000'000.—

Travaux y compris honoraires, sans terrains

Calendrier provisoire des opérations

novembre 2004 : Adoption du crédit d'étude par le Conseil

Communal.

décembre 2004 : Contrats avec les différents mandataires.

janvier-mars 2005 : Avant-projet.

• avril 2005 : Consultation des associations d'opposants

et des différentes commissions.

mai-juillet 2005 : Projet.

août 2005 : Adoption du projet par la Municipalité.

septembre- décembre 2005 : Examen préalable du projet auprès des

différents services de l'Etat.

décembre-janvier 2006 : Préparation des dossiers de mise à

l'enquête publique.

• janvier-février 2006 : Mise à l'enquête publique

• mars-mai 2006 : Examen et préparation des réponses aux

oppositions.

• juin 2006 : Adoption des réponses par la Municipalité

• juillet-août 2006 : Préparation du préavis au Conseil

communal

• septembre 2006 : Envoi du préavis au Conseil Communal.

octobre 2006 : Adoption du préavis par le Conseil

Communal

novembre 2006 : Délai de recours des opposants au

Tribunal administratif et consultation publique de la décision finale de l'étude

d'impact sur l'environnement.

décembre 2006 : Approbation du projet par le Chef du

Département des Infrastructures.

• début 2007 : Dans l'hypothèse où il n'y aurait aucun

recours le projet pourrait être légalisé.

• 2007: Mise en soumission d'un 1^{er} tronçon d'

Avenue des Trois-Lacs.

• 2007 : Adoption d'un 1^{er} crédit d'investissement

par le Conseil communal.

• dès 2008 au plus tôt : Construction d'un 1^{er} tronçon d'Avenue des Trois-Lacs.

Conclusions

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

<u>Article 1.-</u> Un crédit d'investissement de fr. 388'000.- est accordé à la Municipalité pour entreprendre les études pluridisciplinaires nécessaires à la réalisation de l'avenue des Trois-Lacs.

<u>Article 2.-</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9303 « Etude avenue des Trois-Lacs » puis reprise le moment venu dans le crédit d'ouvrage pour la réalisation de l'avenue des Trois-Lacs ; dans le cas contraire, elle sera amortie en 5 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le Secrétaire :

R. Jaquier J. Mermod

<u>Délégué de la Municipalité</u> : MM. M.- Burkhard et P.-A. Treyvaud